

Monnaies de Lyon , chargé de poursuivre ceux qui fabriquaient la fausse monnaie dont on inondait le royaume, vint à Trévoux, et sans l'autorisation du duc de Maine , prisonnier alors à Dou-lens, fit saisir les faux monnayeurs et les fit juger à Valence. Le chatelain , chez qui on avait trouvé un balancier , fut condamné à mort par contumace. Le Conseil d'Etat fit , dans la suite , une espèce d'amende honorable de cet abus de pouvoir.

En 1739, les assemblées de chatelains et députés de Dombes furent supprimées , et le don gratuit changé en une imposition régulière de 50,000 livres , qui fut augmentée lorsque Trévoux et la Dombes vinrent à être réunis à la France. Cette réunion eut lieu le 30 août 1762 , par la cession qu'en fit au roi le comte d'Eu, fils du duc de Maine. Le peuple , disent les Mémoires du temps , fit de grandes réjouissances, qui se terminèrent par un feu d'artifice sur la Saône. Mais Trévoux et le pays dont cette ville était la capitale ne tardèrent pas à se repentir de la perte de leurs princes souverains. Ils perdirent leurs franchises et furent compris dans l'étendue des cinq grosses fermes du royaume et dans la généralité de Dijon.

En 1771, le 31 octobre arriva la suppression du Parlement de Dombes ; Trévoux se vit dépouillé du titre d'honneur qui l'égalait aux villes les plus importantes de France; il s'en éloigna un grand nombre de familles nobles et riches qui y répandaient l'aisance. Cette mesure , si fâcheuse au pays, fut , dit-on , l'effet d'une vengeance du chancelier Maupeou , qui voulait punir le Parlement d'une lettre de condoléance adressée par plusieurs de ses membres au Parlement de Paris exilé à Troyes. M. de Flesselles, intendant de Lyon , est délégué par la Cour de Versailles , pour procéder à cette suppression. Il se rend à Trévoux , assemble les magistrats, puis, après un discours analogue à la circonstance et où les formes polies n'étaient pas épargnées , il annonce les ordres qu'il est chargé de transmettre. M. de Garnerans, premier président qui assistait en robe rouge , avec sa sinarre et son mortier , répondit en peu de mots que son premier devoir était d'obéir aux ordres de son souverain, *quel que fût l'organe par lequel il lui plut de les lui faire signifier* , et quittant son